

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/03/2009

Réception par le Prefet : 23/03/2009

Publication : 27/03/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-4-8-6

Séance du vendredi 20 mars 2009

SECTEUR DE RECRUTEMENT DU COLLEGE DE BURNHAUPT-LE-HAUT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6 - 2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2008-5-8-2 du Conseil Général du 11 décembre 2008, relative à la politique des actions éducatives en 2009,
- VU la délibération n° CG-2008-5-1-9 du Conseil Général du 12 décembre 2008 fixant le budget primitif du Département pour 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Rattache les communes de GUEVENATTEN et STERNENBERG au collège de BURNHAUPT-LE-HAUT, à la rentrée de l'année scolaire 2009-2010.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions